



Organisation pratique 2020-2021



Chers parents,

Vous trouverez dans ce document les informations relatives à l'organisation de l'année scout qui débute ce 19 septembre.

Réunions

Pour rappel, dans notre unité, les réunions ont généralement lieu le samedi de 14 à 17 heures. A ces réunions normales, peuvent s'ajouter des réunions spéciales ou des weekends. Le calendrier des réunions vous sera donné en temps utile par les animateurs et sera consultable sur notre site internet (www.scoutsverlaine.be).

Chaque section se réunit à son local:

Baladins: ancienne école de et à Seraing-le-Château, rue de Viemme n°15, près de l'église de Seraing-le-Château

Louveteaux: local situé derrière la salle 'Les Thuyas' à Verlaine, rue de l'Eglise, n°10

Eclaireurs: local situé à côté de l'ancien site 'Agricobel' à Verlaine, rue de la Station, n°31

Pionniers: ancienne école de et à Seraing-le-Château, rue de Viemme n°15, près de l'église de Seraing-le-Château

Reprise des réunions: Mesures COVID-19

Comme vous avez peut-être pu le voir dans les médias, le protocole de reprise des réunions dans les mouvements de jeunesse est paru dernièrement. La Fédération des Scouts est actuellement occupée à "traduire" celui-ci en langage scout mais en voici un résumé pour permettre la reprise des réunions dans de bonnes conditions.

Vous trouverez des informations plus détaillées sur le site des Scouts (<https://lesscouts.be/coronavirus/mesures-a-mettre-en-place.html>)

	Baladins	Louvetaux	Eclaireurs	Pionniers
Masques	Pas de masque pour les enfants <i>* Obligatoire pour les <u>animateurs et les parents en tout temps</u></i>		OBLIGATOIRE en intérieur et en extérieur (sauf si la distance physique peut-être respectée ou activité physique) <i>* Obligatoire pour les <u>animateurs et les parents en tout temps</u></i>	
Contacts étroits	OK entre enfants A EVITER entre enfants et adultes		A EVITER entre tous	
Bulles	- 50 max. - Pas de rencontre entre bulles			
Parents	- Chaque section mettra en place un dispositif pour éviter les regroupements en début et en fin de réunion (kiss and ride, fléchage,...) - max. 1 adulte accompagne l'enfant. - Limiter le temps au strict nécessaire. - Le regroupement de parents autour des rassemblements <u>n'est pas autorisé.</u>			
Hygiène	- Lavage des mains régulier - Rappel régulier des gestes barrières - Locaux aérés et nettoyés régulièrement			
Tracing	Un registre des présences sera tenu chaque semaine par les animateurs. <i>* <u>Merci aux parents de nous prévenir si d'éventuels symptômes apparaissent dans les jours suivant la réunion</u></i>			
Lieux	Les réunions se feront au local de chaque section ou en extérieur. <i>La commune de Verlainne n'impose pas actuellement de mesures particulières quant aux activités extérieures dans la commune.</i>			

Fiche d'inscription et fiche médicale

Cette année, nous vous demandons de remplir le document "**Fiche d'inscription membre**" et de la transmettre aux animateurs lors de la réunion du 26 septembre. Ce document est à remplir pour chaque enfant. Cette fiche nous permet d'assurer votre enfant.

La "**Fiche santé individuelle**" est à remplir et à rendre aux animateurs lors de la première réunion dans sa nouvelle section (26 septembre). Celle-ci nous permet de pouvoir assurer la sécurité de votre enfant lors des réunions (allergies, problème de santé, etc.)

Ces fiches sont disponibles sur notre site internet (www.scoutsverlaine.be). Vous pourrez également demander une version papier aux animateurs en début de réunion.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription (cf. ci-dessous) sont à verser sur le compte de l'unité:

BE52 1031 1236 8609 avec comme communication : Nom et prénom de(s) la personne(s) à assurer + « inscription 2020-2021 », au plus tard pour le 15 octobre 2020.

Les frais d'inscription se composent de 3 parties :

	<i>C'est quoi?</i>	<i>Pour qui?</i>	<i>Combien?</i>
Cotisation obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance de votre enfant. - Soutien de la fédération à l'unité (formation des animateurs, aide à l'organisation, ...) <p>Plus d'info: https://lesscouts.be/administratif/cotisations.html</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les animés (baladins, louveteaux, éclaireurs, pionniers) - Les animateurs de sections - Les animateurs d'unité 	<p>1 inscrit: 45,70€ 2 inscrits*: 36€/personne 3 inscrits ou plus*: 30,5€/personne</p> <p><i>*vivants sous le même toit **cf. exemples ci-après</i></p>
Goûters	Une collation est distribuée aux animés lors de chaque réunion.	<ul style="list-style-type: none"> - Les animés (baladins, louveteaux, éclaireurs, pionniers) 	15€/personne
Calendriers	Dès octobre, chacun reçoit 3 calendriers. Ceux-ci sont au prix de 6 euros La vente de ceux-ci nous permet d'organiser des activités supplémentaires au cours de l'année ou lors des camps. (3€/calendrier reviennent à l'unité)	<ul style="list-style-type: none"> - Les animés (baladins, louveteaux, éclaireurs) 	18€/personne

NB. Les cotisations familles (2 inscrits ou plus) s'appliquent à des membres d'une même famille (frères, sœurs, père, mère) qu'ils soient scouts ou guides. À la seule condition qu'ils vivent sous le même toit.

Quelques exemples :

- Famille de 1 personne (baladin, louveteau ou éclaireur) : **79 €**
 - o Cotisation 1 personne = 46€
 - o Gouters = 15€ x1 = 15€
 - o Calendriers = 18€ x1 = 18 €

- Famille de 2 personnes (baladin, louveteau ou éclaireur) : **138 €**
 - o Cotisation 2 personnes = 72€
 - o Gouters = 15€ x2 = 30€
 - o Calendriers = 18€ x2 = 36 €

- Famille de 3 personnes (dont 1 pionnier) : **172,5 €**
 - o Cotisation 3 personnes = 91,5€
 - o Gouters = 15€ x3 = 45€
 - o Calendriers = 18€ x2 = 36 € (car pas pour les pionniers)

- Famille de 4 personnes (dont 1 animateur ou membre du staff d'unité) : **221 €**
 - o Cotisation 4 personnes = 122€
 - o Gouters = 15 x3= 45€ (car pas pour animateur ou staff d'unité)
 - o Calendriers = 18€ x3 = 54 € (car pas pour animateur ou staff d'unité)

Si vous éprouvez des difficultés financières pour régler ces sommes, dites-le nous, on trouvera une solution en toute discrétion (il existe des cotisations de solidarité au niveau de la fédération des scouts).

Participation aux réunions

Lors de la préparation de chaque réunion, les animateurs organisent des activités et prévoient des collations pour tous les enfants. De trop nombreuses absences entraînent des problèmes d'organisation que ce soit au niveau :

- des jeux qui ne peuvent pas se dérouler correctement voir pas du tout comme prévu;
- des collations qui ne peuvent pas toujours être conservées jusqu'à la réunion suivante (notamment lorsqu'il s'agit de fruits ou de produits frais).

Afin d'améliorer la qualité de l'animation et la sécurité des enfants :

1. Toute absence doit obligatoirement être excusée au moins 48h avant le début de la réunion à l'animateur en charge du suivi des présences (par SMS, email ou téléphone) :

- Baladins : Inia (Maurie Castermans) - 0471/19.84.63 - castermansmaurie@hotmail.com
- Louveteaux : Appaloosa (Caroline Thirion) - 0491/22.68.21 - colaa.caroo@hotmail.com
- Eclaireurs : Briard (Martin Parent) - 0493/18.72.54 - martinparent7@gmail.com
- Pionniers : Allactaga (Pauline Humblet) - 0495/94.16.97 - humbletpauline@gmail.com

2. En début de réunion, chaque scout (accompagné d'un parent) doit se présenter à l'animateur qui s'occupe de prendre les présences. Comme indiqué ci-dessus, il s'agit ici d'une obligation relative aux mesures COVID.

En résumé

<i>Quand?</i>	<i>Quoi?</i>	<i>A qui?</i>
26 septembre	Fiche d'inscription	Animateurs
	Fiche médicale	Animateurs
15 octobre au plus tard	Frais d'inscription	BE52 1031 1236 8609

Retrouvez toutes les informations importantes (contacts, calendrier, documents utiles, etc.) sur le site internet de l'unité: www.scoutsverlaine.be

Une questions: hb018vmh@gmail.com ou 0498/05.38.92 (Pierre Masereel, Animateur d'unité)